

Mis à jour le 01/10/2019

Type d'action Accompagnement personnalisé des usagers / Ateliers pédagogiques et d'informations

Le promoteur de l'action

UDAF de la Marne - Union départementale des associations familiales

Territoire Départemental

Responsable Melissa Amieur (Coordinatrice)

Telephone 03 26 69 49 45/ 06 45 68 58 31

Courriel m.amieur@udaf51.com

Site Internet <http://www.udaf51.com/>

Adresse 7 Boulevard John Fitzgerald Kennedy, CS 60545, Châlons-en-Champagne Cedex 51013, France

Plus d'infos sur l'association

Objet de l'association Par ordonnance du 3 mars 1945 (Art L 211 - CASF), les UDAF ont mission de représenter officiellement l'ensemble des familles résidant sur le territoire français et sont habilitées à :

- o Donner avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions d'ordre familial
- o Représenter de droit les familles dans tous les organismes publics et privés du département
- o Développer toute action et/ou service d'intérêt familial.
- o Gérer des services confiés par l'Etat.
- o Ester en justice.

Activités principales réalisées Les services/ 4 Pôles :

- I - Pôle Institution Familiale et Communication
 - Vie institutionnelle et associative, représentation familiale
 - Communication
 - Innovation
- II - Pôle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
 - Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- III - Pôle Accompagnement des familles
 - Service Délégué aux Prestations Familiales
 - Service Accompagnement Social
 - Service d'Accompagnement Personnalisé à la Santé / APS
 - Service de médiation familiale
 - Espace de rencontre enfants/parents « Arc-en-Ciel »
 - Soutien à la parentalité
 - Parrainage de proximité

- IV - Pôle Hébergement Logement Accompagnement
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (accompagnement dans et hors les murs)
 - Maisons Relais (Châlons-en-Champagne et Reims)
 - Résidence accueil
 - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Familles Gouvernantes »

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée 146 associations/ 8132 familles adhérentes.

Nombre de bénévoles 10 000 heures/ 5 ETP

Territoire d'intervention de l'association Départemental

Noms des régions, départements ou villes du territoire d'intervention Marne

Description de l'action	<p>Accompagnements individuels du public en situation de précarité et/ou de vulnérabilité vers le soin et réalisation d'actions collectives centrées sur le retour au droit commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnements individuel et collectif. - 5 ETP : 4.5 Chargées d'Accès à la Santé et 0.5 ETP Coordinatrice. - Ateliers : petits-déjeuners informatif Mars Bleu et Octobre Rose. - Invitations par les partenaires locaux à différents stands/salons : ex/Salon Senior de Vitry le François. <p>Le public cible est le public en situation de précarité et/ou vulnérabilité (circulaire DGS/2007/430 du 7 décembre 2007 relative au PRAPS ; publics orientés par les services de l'UDAF de la Marne, les partenaires sociaux et médico-sociaux et les partenaires associatifs locaux du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les gens du voyage - Les jeunes de 16 à 25 ans - Les familles monoparentales féminines/masculines - Les populations étrangères, vieillissantes immigrées ou issues de l'immigration - Les personnes sortant de prison - Des personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH - Les personnes de plus de 55 ans et/ou isolés socialement, géographiquement, familialement - Des personnes bénéficiaires du RSA - Les enfants mineurs dans le cadre d'un accompagnement familial.
Thématiques associées à votre action	Accès aux soins / Précarité
Lieu(x) où se déroule(nt) l'action	Châlons-en-Champagne, France / Épernay, France / Reims, France / Vitry-le-François, France
Quand l'action a-t-elle ou va-t-elle débuter ?	01/01/2008

Quels sont vos objectifs par rapport à cette action ?	Accompagner moralement et physiquement les personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité dans leurs démarches de santé afin de les rendre « acteurs » de leur santé, de favoriser leur bien-être et leur autonomie.
Si votre action est terminée, avez-vous atteint vos objectifs ?	Oui
Nombre de bénéficiaires (par an)	En 2018 : 355 bénéficiaires accompagnés. Au 28 octobre 2019 : 382 bénéficiaires en cours et/ou accompagnés.
Âges	Tous âges
Conditions de vie	En famille monoparentale
Personnes concernées par l'action	Personnes malades, Personnes en situation de handicap
Budget de l'action et/ou détails des postes de dépenses	222 000EUR
Qui sont les financeurs ?	ARS, Conseil Départemental, MSA et CPAM
Territoire concerné par l'action	Urbain, Périurbain, Rural
Une évaluation a t-elle été faite ou est-elle prévue ?	Oui
Un bilan est-il fait ou prévu ?	Oui
Fréquence de l'action - Est-ce une action :	Journalière
L'action répond-elle à un appel à projet ou un appel d'offres ?	Oui
Merci de préciser	- CPOM 2018-2020 : ARS - Conférence des Financeurs : Conseil Départemental - Appels à projet : CPAM et MSA.
Utilisez-vous des outils pour soutenir votre action ?	Oui
Y a-t-il eu, autour de l'action, des évènements, communications orales, écrites réalisés ?	Newsletters internes, Autres

Si votre association fait d'autres actions de prévention ou promotion de la santé, merci de préciser lesquelles	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité annuel. - Evènement « les 10 ans du service » : Mardi 18 décembre 2018, Salle Jean-Denis Gouzien à Châlons en Champagne. - Communication/Présentation auprès des acteurs locaux : Powerpoint et Film « Paroles aux usagers ».
Durée prévue	Illimitée
L'action s'inscrit-elle dans une politique publique ?	Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (Praps), Politique de la ville, - Le public cible est défini par la circulaire DGS/2007/430 du 7 décembre 2007 relative au PRAPS : public en situation de précarité et/ou vulnérabilité. - Contrats locaux de Châlons en Champagne et Vitry le François.
Y'a-t-il une dimension consacrée à l'empowerment dans votre action ?	Oui, il y a une dimension consacrée à l'empowerment
Merci de préciser	Le principal objectif est de rendre les personnes suivies « acteurs » de leur santé, de favoriser leur bien-être et leur autonomie.
Votre action a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic préalable ou d'une analyse des besoins du terrain ?	Oui

Merci de préciser

La mise en place de l'Accès Personnalisé à la Santé s'inscrit dans les missions de l'UDAF de développer des actions au service des familles en complémentarités des dispositifs existants.

C'est en décembre 2007 que l'UDAF de la Marne a commencé à proposer les prémices de ce qui est désormais devenu le service Accès Personnalisé à la Santé (A.P.S.). Au cours de cette même année, un constat avait été établi quant à la difficulté d'accéder aux soins pour les publics précaires que l'UDAF accompagnait déjà au sein de ses divers services.

Après une étude plus approfondie de cette problématique, il en ressortait de multiples freins compliquant, voire empêchant l'accès à la santé. Ainsi, l'UDAF a souhaité se saisir de cette problématique en proposant alors une action de proximité visant à aller vers les publics précaires (souvent déjà accompagnés par des services sociaux ou médico-sociaux mais quant à des missions précises ne correspondant pas à une prise en charge de la santé globale de la personne, ou en manque de moyens rendant difficile cette prise en charge basée exclusivement sur le volet santé de la personne) afin de leur proposer un accompagnement moral et surtout physique dans leurs démarches de santé.

Quels sont les objectifs opérationnels ?	<p>I - Réaliser des accompagnements individuels du public en situation de précarité et/ou de vulnérabilité vers le soin. Il vise à proposer 3 types de parcours de prise en charge personnalisé au regard des besoins et/ou souhaits des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parcours simple qui portera sur un accompagnement lié à une problématique de santé particulière - Le parcours classique qui devra intégrer les points suivants : 1 consultation médicale (vérification de la désignation d'un médecin traitant), 1 bilan de santé au CMPS, 1 consultation gynécologique pour les femmes, Partenariat avec la PASS en l'absence de couverture sociale, Sensibilisation aux dépistages (vaccinations à jour ou actualisation, IST, VIH-SIDA, cancer du sein, cancer colorectal, 1 consultation chez un chirurgien-dentiste, Entretien et coordination avec l'assistante sociale de secteur- relais du droit commun, si nécessaire. - Le parcours spécifique qui nécessite un accompagnement renforcé avec une orientation vers des spécialistes ou un relais de fin de suivi. <p>II - Réaliser des actions collectives centrées sur le retour au droit commun.?</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 actions collectives de 5 séances sur 2 territoires.
File active (s'il y a lieu, merci de la préciser)	1 ETP a une file active de 60 usagers.
Pathologies ou situations de santé à risque abordée(s)	Toutes pathologies et handicaps
Situations sociales	Personnes isolées, Publics en situation de précarité, Etrangers en France, Gens du voyage
Le territoire d'intervention de l'action couvre l'échelle	Départementale
Où votre action se déroule-t-elle ?	Hôpitaux, cliniques, Maisons de santé, Cabinets médicaux, Centres d'hébergement
L'action est-elle coordonnée au niveau national ?	Non
L'action est-elle coordonnée au niveau local ?	Non

L'action s'inscrit-elle dans :	Un contrat local de santé (CLS)
Merci de préciser dans quel contrat local de santé (CLS)	CLS de Châlons en Champagne et de Vitry le François
Existe-t-il un comité de pilotage ?	Oui
Quelle est sa composition, le rythme des réunions, etc.?	Conseil Départemental : 2 comités de pilotage COFIL ARS : 2 comités de pilotage
Existe-t-il un comité technique ?	Oui
Quelle est sa composition, le rythme des réunions, etc.?	2 Comités de suivi RSA
Parmi ces outils, utilisez-vous des outils construits par vous ou votre association ?	Oui
Merci de préciser ces outils construits par vous ou votre association	- Charte d'Engagement Réciproque - Fiche individuelle de suivi - Evaluation des connaissances et autonomisation
Parmi ces outils, utilisez-vous des outils de littératie en santé ?	Oui
Merci de préciser ces outils de littératie en santé	Mémo santé remis à la fin de l'accompagnement.
Quels sont les indicateurs d'activité utilisés ?	Tableau de bord de suivi de l'activité : - La typologie du parcours (simple, classique ou spécifique). - Le nombre d'accompagnements dans le parcours individuel de santé (visite à domicile, rendez-vous médicaux). - La participation à des dispositifs généraux : bilan de santé et dépistages. - La participation aux ateliers d'information, de prévention et d'éducation à la santé. - La satisfaction de l'utilisateur en fin de parcours individuel.

Quels sont les indicateurs de processus utilisés ?	- Outils fiche de suivi individuelle/évaluation des connaissances et autonomisation : - L'évaluation à mi-parcours avec la prise en compte des écarts entre les objectifs prévus et réalisés (facteurs de comorbidités). - L'évaluation des connaissances et aptitudes par rapport à leur autonomie
Ce bilan a été remis...	Les deux
Merci de développer votre réponse	En projet sur le territoire de la Haute-Marne.
Des outils de transférabilité ont-ils été prévus/utilisés ?	Non